

Réponses à la liste des questions du BAPE transmise le 19 mars 2025 (DQ-11)



Préparé par Mariève Garceau
Agente de communication

Régie intermunicipale des déchets de la
Lièvre

Approuvé par les consultants de la Régie,
le 19mars 2025

Question 1 :

À la page 27 de l'étude d'intégration au paysage, vous indiquez ce qui suit :

Les simulations visuelles effectuées à partir des deux résidences privées sont représentatives du champ visuel des propriétés de la route Pierre Neveu. (...) Suivant cette analyse, les opérations sur la zone A seront visibles de la résidence sise au #210 dès que les matières résiduelles auront atteint l'élévation approximative de 241 m. Pour ce qui est de la résidence #280, les opérations deviendront visibles à une élévation d'environ 245 m.

- a. Puisque ces deux résidences présentées comme « représentatives du champ visuel des propriétés de la route Pierre Neveu », peut-on conclure que les autres propriétés situées sur la route Pierre Neveu verront probablement aussi les opérations sur la zone A lorsque l'élévation des matières résiduelles dépassera 240 m?
- b. Compte tenu des résultats obtenus pour les propriétés situées au 210 et 280 de la route Pierre Neveu, avez-vous vérifié les vues depuis les autres propriétés avoisinantes?
- c. Veuillez confirmer si la plantation de l'écran végétal entre la route Pierre Neveu et la piste cyclable P'tit train du nord est envisagée uniquement dans le champ visuel des propriétés situées aux numéros 210 et 280 route Pierre Neveu, ou devant l'ensemble des résidences faisant face au LET sur cette route.

Réponse :

- a. Non pas nécessairement. Le champ visuel des propriétés situées le long de la route Pierre-Neveu, en plus des résidences #210 et 282, dans un rayon de 1 km du site ont été vérifiés (#150, #166, #210, #282 (il n'y a pas de résidence au #280), #226, #294, #312, #348, #368, #377).

Le champ visuel des résidences #150, #166, #226 et #294 est complètement fermé en raison de la présence de la bande arbustive mixte en bordure du P'tit train du nord, entre le P'tit train du nord et la route Pierre-Neveu et la lisière boisée à proximité du ruisseau Villemare. Ces résidences ne pourront pas voir le LET ni les opérations d'enfouissement du LET.

Le champ visuel des résidences #312, #348, #368, #377 présente un champ fermé sur le LET projeté et ses opérations futures en raison de la bande arbustive existante en bordure du P'tit train du nord et entre le P'tit train du nord et la route Pierre-Neveu. Cette bande arbustive est en bonne partie composée d'arbres feuillus et de quelques conifères. Les opérations pourraient être potentiellement visibles en partie durant la période où il n'y aura pas de feuille dans les arbres. Les mesures de mitigation proposées pendant l'exploitation une fois que l'élévation des matières résiduelles dépassera les 240 mètres d'élévation pourront être utilisées. Ces mesures de mitigation comprennent l'utilisation de remblai ou de clôture opaque sur la zone d'exploitation pour s'assurer de dissimuler les opérations d'enfouissement pendant cette période.

- b. Oui, les propriétés avoisinantes ont toutes été vérifiées. Voir les détails à la réponse précédente 1.a).
- c. Il pourrait être envisagé d'ajouter des conifères à croissance rapide dans le champ visuel des résidences #312, #348, #368, #377 pour le fermer durant la période où les arbres seront dépourvus de feuilles.

Question 2 :

Sur le volume d'enfouissement planifié de 663 500 m³, quelle proportion serait attribuée à la construction des cellules par remblai plutôt que par excavation ?

Réponse :

Le volume d'enfouissement du LET projeté (zone A) est principalement en remblai. Il est prévu d'excaver environ 61 250 m³ du terrain existant pour l'aménagement des futures cellules d'enfouissement. La proportion du volume d'enfouissement planifié par remblai par rapport au terrain naturel est d'environ 90%.

Question 3 :

Les comptes rendus des rencontres du comité de vigilance sont-ils accessibles en ligne pour les membres du public qui souhaiteraient les consulter? Sinon, par quel(s) autre(s) moyen(s) le public peut-il prendre connaissance des sujets discutés lors de ces rencontres?

Réponse :

Les comptes rendus des rencontres du comité de vigilance ne sont pas accessibles en ligne pour les membres du public qui souhaiteraient les consulter.

Le public peut prendre connaissance des sujets discutés lors de ces rencontres en effectuant une demande pour consulter lesdits documents, soit par un des moyens suivants :

- En se rendant à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
- Par messagerie électronique (courriel, sms, texto)
- Par courrier
- Par téléphone (en donnant des indications d'envoi du ou des documents).

Question 4 :

Veuillez déposer les comptes rendus de toutes les rencontres du comité de vigilance des 5 dernières années.

Réponse :

Vous trouverez les comptes rendus des rencontres du comité de vigilance au cours des 5 dernières années en annexe de ce document.

Prenez note qu'il n'y a eu aucune rencontre du comité de vigilance en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Question 5 :

Veuillez indiquer les tonnages de matières organiques reçus au cours des 5 dernières années en précisant leur provenance (résidentielle, ICI, autres,) ainsi que leur taux de valorisation.

Réponse :

Voici les tonnages de matières organiques reçues au cours de 5 dernières années avec leurs taux de valorisation :

	Matières organiques résidentielles				
	2024	2023	2022	2021	2020
Bac brun (collecte)	2 915.62	2 856.05	2 659.57	2 831.55	2 895.21
Écocentre (résidus verts)	1 009.11	1 099.89	1 113.26	939.89	764.41
TOTAL	3 924.73	3 955.94	3 772.83	3 771.44	3 659.62

Potentiel de mise en valeur	6 640.19	6 450.53	6 154.46	6 316.31	6 446.30
Valorisation (%)	59 %	61 %	61 %	60 %	57 %
Objectif national à atteindre (%)	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

	Matières organiques ICI				
	2024	2023	2022	2021	2020
Bac brun (collecte)	89.26	228.95	85.20	0.00	0.00
Écocentre (résidus verts)	415.98	443.26	513.40	334.74	537.40
TOTAL	505.54	672.21	698.60	334.74	537.40

Potentiel de mise en valeur	2 512.56	2 457.70	2 741.14	2 493.91	2 413.59
Valorisation (%)	20 %	27 %	25 %	13 %	22 %
Objectif national à atteindre (%)	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

Calcul du potentiel de mise en valeur pour chaque secteur

Le potentiel de mise en valeur résidentiel :

Matières résiduelles générées pour le secteur résidentiel en 2024 – bilan Régie	14 128.06
Composition des matières résiduelles générées (en tonnes/année) – matières organiques*	<u>X 47 %</u>
Potentiel de mise en valeur	6 640.19

- Information provient du document de Recyc-Québec
Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015 – 2018
Rapport final
Hiver 2021
Page 7
Figure 4

Le potentiel de mise en valeur des ICI :

Matières résiduelles générées pour le secteur des ICI en 2024 – bilan Régie	5 843.17
Composition des matières résiduelles générées (en tonnes/année) – matières organiques*	<u>X 43 %</u>
Potentiel de mise en valeur	2 512.56

- Information provient du document de Recyc-Québec
Caractérisation des matières résiduelles du sous-secteur commercial au Québec 2008 – 2009
Tableau 7 : Composition des échantillons des collectes privées des déchets
Colonne Matières organiques (moyenne)
Page 13

Question 6 :

Considérant les diverses mesures locales mises en place pour recycler ou valoriser la matière organique, comment expliquez-vous le résultat d'environ 30% au regard du recyclage de cette matière?

Réponse :

Il s'agit uniquement des résidus alimentaires et verts (collecte de bac brun). Des résidus verts disposés à l'écocentre ne sont pas inclus dans les résultats du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre inclut lesdits résidus verts dans son tonnage des matières organiques, delà la différence entre un taux de valorisation de 70 % versus 30 % pour le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle.

La Régie tient à préciser que les municipalités du Québec ont toutes le même défi en ce qui a trait à la récupération des matières organiques alimentaires (restant de table).

De plus, la Régie fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage.

Question 7 :

Considérant que l'objectif régional de réduction de 15 % est atteint pour 11 des 12 municipalités de la vallée de la Lièvre (DQ10.1.1) :

- Prévoyez-vous adopter formellement de nouveaux objectifs de réduction?
- Prévoyez-vous mettre en place de nouvelles mesures de réduction à court terme? Si oui, quel pourcentage supplémentaire de réduction ces mesures permettraient-elles d'atteindre.

Réponse :

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne prévoit pas adopter formellement de nouveaux objectifs de réduction, car ces objectifs sont édictés par le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle.

La Régie est déjà en négociation avec un acheteur de matières plastiques. Il ne reste qu'à négocier avec lui le prix de vente des plastiques et le transport ainsi que la composition des ballots que nous allons leur fournir.

La Régie procède déjà à la mise en ballot desdits plastiques et la Régie espère conclure une entente viable et à long terme avec cet acheteur d'ici le printemps 2025.

Selon le document DQ-8, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, question #2, la Régie prévoit une réduction supplémentaire à long terme de 5% avec le projet de valorisation des plastiques.

Évidemment, la Régie est toujours en recherche de nouveaux débouchés viable et à long terme pour la valorisation des différentes matières.

Ex. :

- Récupération des plastiques (ex. : bac roulant, ponceau, mobilier en pvc, vinyle, jouet, tuyau, chaudière et autres plastiques qui ne sont pas acceptés par ÉEQ à la collecte sélective)
- Partenariat avec la Recyclerie
- Nouveaux « REP » qui devraient être instaurés au courant des prochaines années (ex. : mobilier, bardeau, textile...).

Question 8 :

Dans l'étude de modélisation de la dispersion atmosphérique, comment les volumes de matières organiques présentes dans les matières résiduelles enfouies ont-ils été estimés? La modélisation s'appuie-t-elle sur les résultats actuels de recyclage des matières organiques à la RIDL? Prévoit-elle une réduction des volumes de matières organiques enfouies sur la durée de vie de l'agrandissement du LET? Veuillez préciser.

Réponse :

Un modèle de production de biogaz a été préparé pour estimer les quantités de biogaz produites par les matières enfouies. La composition des matières considérée dans les calculs provient de données récentes (2022) indiquant la répartition des tonnages par type de matière :

WSP, Mars 2023. *Rapport annuel d'exploitation 2022 - LET de Mont-Laurier* (No. 231-00610-00)

- Résidentiel 46%
- CRD 18%
- ICI 35%
- Boues 1%

Par hypothèse, la composition des matières enfouies est supposée constante pour la durée de vie de l'agrandissement du LET. C'est une hypothèse simplificatrice, puisqu'il est impossible de prédire exactement la distribution future.

Le Gouvernement du Québec a annoncé son intention de bannir l'enfouissement de matières organiques dans ses Plans de gestion des matières résiduelles. Des projets de valorisation des matières organiques sont favorisés pour détourner ces matières de l'enfouissement (collecte sélective et compostage en place à la RIDL).

On peut donc supposer qu'à moyen terme, la fraction organique sera réduite dans le flux des matières enfouies. Le détournement de matières organiques de l'enfouissement entraînera une baisse de la production de biogaz par le lieu d'enfouissement. Ceci contribuera à réduire les émissions fugitives de biogaz, et limitera les émissions atmosphériques d'odeurs ou de contaminants. De façon prudente, ceci n'a pas été simulé dans le modèle de dispersion atmosphérique, les résultats de la modélisation sont donc conservateurs.

Question 9 :

Des plaintes ont été formulées quant aux odeurs en provenance du LET existant. En audiences, vous avez expliqué que ces odeurs sont attribuables à la configuration du LET, qui empêche une fermeture progressive rapide, ce qui entraîne une superficie non recouverte de 20 000 m². Vous avez également précisé qu'à la 19^e année d'exploitation de LET agrandi, la superficie non recouverte atteindrait son maximum de 19 800 m². Compte tenu que cette superficie est, à toutes fins pratiques, égale à celle qui génère actuellement des nuisances olfactives, quelles mesures comptez-vous mettre en place pour éviter ces nuisances à la 19^e année de l'exploitation?

Réponse :

Tel que précisé à la question DQ-1.1-6, la Régie s'engage à utiliser des produits masquant tel que le produit PR'odor EX SPAY tel qu'utilisé sur d'autres sites au Québec comme mesure de mitigation aux nuisances olfactives. (Référence : <https://www.westrand.com/fr/gamme-de-reactifs-reactions-chimiques/produit-neutralisants-odeurs-gamme-reactifs/airhitone/>).

Advenant que la Régie décide de mettre en place un réseau actif de soutirage des biogaz, des puits de biogaz horizontaux connectés au réseau de soutirage actif des biogaz pourront être mis en place et ce au fur et à mesure de l'enfouissement des matières résiduelles. L'avantage des puits de biogaz horizontaux est qu'ils peuvent être utilisés sans que les cellules soient munies d'un recouvrement final étanche. Cette méthode est utilisée par plusieurs exploitants de site d'enfouissement et s'avère une mesure efficace.

Question 10 :

Vous avez indiqué, en réponse à une question de la commission (DQ1.1), que le tableau 2.9 du PR5.3.2 (p. 22 et 23 PDF) n'intègre pas encore l'effet de l'ajout du système de traitement physico-chimique.

- Veuillez mettre à jour les informations concernant les concentrations attendues à l'effluent final du tableau 2.9 en tenant compte de l'ajout du traitement physicochimique prévu.
- Selon la planification actuelle, à quel moment le traitement physico-chimique envisagé serait-il pleinement intégré à la chaîne de traitement du lixiviat ?
- La modification proposée inclut-elle l'ajustement du système de chauffage du RBS ? Si oui, quand cet ajustement devrait-il être effectif ?

Réponse :

- Réponse : Les données du tableau 2-9 ont été mises à jour pour tenir compte de l'ajout du traitement physico-chimique prévu :

Tableau 1 : Qualité attendue de l'effluent final (révisé)

Paramètres	Article 53 REIMR		OER		Concentrations attendues à l'effluent final	
	Unité	Hebdomadaire	Mensuelle	Concentration		Charge
CONVENTIONNELS						
Coliforme	UFC/100 ml		1 000	1 000	-	< 1 000
DB05	mg/L	70	35	35	-	< 35
MES	mg/L	90	35	35	-	< 35
Phosphore total	mg/L	1.6	0.8	0.8	-	< 0.8
SUBSTANCES ORGANIQUES						
BPC	mg/L			6.40E-08	-	< 1.20E-05
Substance phénolique	mg/L	0.085	0.03	0.03	-	< 0.03
Hydrocarbure pétro C10-C-20	mg/L			Suivi	-	
Dioxine Furane	mg/L			3.10E-12	-	< 2.61E-08
MÉTAUX						
Aluminium	mg/L			Suivi	-	-
Baryum	mg/L			2.6	0.39	< 2.6
Chrome	mg/L			1.1	0.16	< 1.1
Cuivre	mg/L			0.084	0.013	< 0.084
Manganèse	mg/L			23	3.4	< 23
Mercuré	mg/L			1.30E-06	1.95E-07	< 3.73E-05
Nickel	mg/L			0.72	0.11	< 0.72
Plomb	mg/L			0.0036	0.00054	< 0.0036
Zinc	mg/L	0.17	0.07	0.07	-	< 0.07
AUTRES PARAMÈTRES						
Azote ammoniacal	mg/L	15	7	7	-	< 7
Chlorures	mg/L			Suivi	-	
Cyanures	mg/L			0.5	0.075	< 0.5

- b. La conception préliminaire du traitement physico-chimique sera complétée d'ici la fin mars avec le dépôt de la demande de modification d'autorisation au MELCCFP. Ensuite, il est prévu que la RIDL octroi un mandat d'ingénierie détaillée afin de pouvoir procéder à un appel d'offres publiques pour réaliser les travaux. Cette étape nécessitera un délai d'environ 6 mois. Une fois l'autorisation ministérielle obtenue, les travaux pourront être réalisés par l'Entrepreneur sélectionné. Il est prévu que les travaux durent environ 3 mois. Le traitement physico-chimique pourrait être pleinement intégré à la chaîne de traitement d'ici environ 10-12 mois à compter de la mi-mars 2025 sous toute réserve des délais d'obtention de l'autorisation auprès du MELCCFP.
- c. Oui, il est prévu d'ajuster le système de chauffage du RBS et cet ajustement sera effectif en même temps que le système de traitement physico-chimique.

Question 11 :

Le volume maximal de lixiviat (41 489 m³) serait généré à la 19e année d'exploitation du LET projeté, ce qui correspond à un débit journalier moyen de 114 m³/j. Quelle serait la répartition mensuelle des volumes de lixiviat à traiter pour cette année ?

Réponse :

La répartition mensuelle estimée est présentée au tableau 2 ci-bas dans la colonne « Affluent total » :

	Affluent		Affluent total			Effluent				Égalisation			
	LET exist. + LET zone A + Précipitations sur bassin+BF+Compostage+Endo- s des cendres	m ³	Eaux usées à traiter			Débit de traitement		Volume		Besoin mensuel	Volume net nécessaire	Volume net total	
			m ³ /d	m ³	m ³	m ³ /d	m ³	m ³	Δ m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
Janvier	626		20	626	626	20	620	620	(6)	6	6		
Février	787		28	787	1 413	22	627	1 247	(160)	160	166		
Mars	7 454		240	7 454	8 867	130	4 030	5 277	(3 424)	3 424	3 590		
Avril	4 521		151	4 521	13 388	135	4 050	9 327	(471)	471	4 061		
Mai	4 331		140	4 331	17 719	135	4 185	13 512	(146)	146	4 207		
Juin	4 543		151	4 543	22 263	135	4 050	17 562	(493)	493	4 701		
Juillet	4 383		141	4 383	26 646	135	4 185	21 747	(198)	198	4 899		
Août	3 343		108	3 343	29 989	135	4 185	25 932	842	-842	4 057		
Septembre	2 770		92	2 770	32 759	135	4 050	29 982	1 280	-1 280	2 777		
Octobre	3 470		112	3 470	36 228	130	4 030	34 012	560	-560	2 216		
Novembre	4 169		139	4 169	40 398	130	3 900	37 912	(269)	269	2 486		
Décembre	1 438		46	1 438	41 836	120	3 720	41 632	2 282	-2 282	204		
Total annuel	41 836			41 836		114	41 632						4 899

114,6189836

Question 12 :

La mise aux normes des opérations de l'usine de traitement des eaux représente-t-elle des coûts annuels de 220 000 \$ (DA13, p. 5)? Si oui, quels ajustements seraient nécessaires au calcul du coût de gestion postfermeture (PR5.3.2, p. 148 PDF) afin d'assurer que le montant du fonds soit suffisant en 2061?

Réponse :

Oui. La mise aux normes des opérations de l'usine de traitement représente des coûts annuels supplémentaires d'opération de 220 000\$ par rapport aux coûts d'opération actuels pour traiter l'ensemble des eaux du site (Filtrat BFS, plate-forme de compostage, enclos des cendres, précipitation sur le bassin d'accumulation et eaux du LET à l'année maximale de production du lixiviat).

Les ajustements nécessaires au coût de gestion postfermeture seront réévalués au moment de l'émission du décret. À noter qu'une fois le site fermé, la contribution du LET au total des eaux à traiter sera beaucoup plus faible qu'en période d'exploitation ce qui doit être tenu en compte dans le calcul du coût de gestion postfermeture.

Question 13 :

Vous estimez les coûts pour la réalisation du projet à 49,59 \$/t (PR5.3.2, p. 33) et les coûts de gestion postfermeture du LET agrandi à 17,26 \$/t (PR5.3.2, p. 36), soit un total de 66,85 \$/t. Toutefois, dans le tableau Scénarios d'enfouissement (DA13, p. 5), qui inclut les coûts fixes de la RIDL, vous indiquez un coût annuel de 191,33 \$/t. En ne considérant que les dépenses relatives au projet d'agrandissement du LET dans ce tableau, le montant de 66,85 \$/t ne peut être obtenu. Comment expliquez-vous cette différence?

Réponse :

Le coût pour la réalisation du projet à 49,59 \$/t (PR5.3.2, p. 33) a été établi selon des coûts estimés, basés sur des données québécoises pour la réalisation d'un projet de construction de cellules d'enfouissement de la taille et du tonnage annuel d'enfouissement autorisé semblable à ceux de la Régie. Ce coût est donné à titre indicatif pour les besoins de l'étude d'impact.

Les coûts inscrits au tableau « Scénarios d'enfouissement » (DA13, p. 5) sont quant à eux des données réelles, basées sur l'année 2025, et selon les informations accessibles. Ces coûts comprennent entre autres les frais de financement et autres frais incidents.

COMPTES RENDUS DES COMITÉS DE VIGILANCES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Prenez note qu'il n'y a eu aucune rencontre du comité exécutif en 2020, et ce, en raison de la pandémie de COVID-19.

Comité de vigilance – rencontre du 5 juin 2019

Compte rendu de la rencontre du comité de vigilance, tenue le 5 juin 2019, au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à 19h00, au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents :

M. Réal Richer – Représentant d'un organisme environnemental
M. Jocelyn Campeau – Représentant de la MRC d'Antoine-Labelle
Mme Catherine Lussier – technicienne pour le Groupe Conseil Agricole des Hautes-Laurentides
M. Jimmy Brisebois – Directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Étaient absents :

M. Denis Éthier – Représentant de la Ville de Mont-Laurier
Poste vacant – représentant des commerçants
M. Étienne Chartrand – représentant des citoyens du quartier

1. Ouverture de la rencontre

Ouverture de la rencontre à 19 h 10.

3. Adoption de l'ordre du jour

Les membres du comité de vigilance acceptent l'ordre du jour.

4. Adoption du compte rendu du comité vigilance 6 juin 2018

Les membres du comité de vigilance acceptent le compte rendu du comité de vigilance du 6 juin 2018.

5. Dépôt du rapport du LET - 2018

Présentation du rapport LET – 2018 par le Directeur général de la Régie.

Discussion entre les membres du comité de vigilance.

Les membres du comité acceptent pour dépôt le rapport du LET – 2018.

6. Dépôt du rapport de la plateforme de compostage - 2018

Présentation du rapport de la plateforme de compostage – 2018 par le Directeur général de la Régie.

Les membres du comité acceptent pour dépôt le rapport de la plateforme de compostage – 2018, comme déposé soit :

Compost	
Matières organiques reçues	2617.20 tonnes métriques
Résidus verts reçus	866.61 tonnes métriques
Compost distribué aux municipalités	499.87 tonnes métriques
Boues de fosses septiques déshydratées	286.95 tonnes métriques
Rejets de la plateforme de compostage	2.81 tonnes métriques

7. Dépôt du rapport des boues de fosses septiques – 2018

Présentation du rapport des boues de fosses septiques – 2018, par le Directeur général de la Régie.

Les membres du comité acceptent pour dépôt le rapport des boues de fosses septiques – 2018, comme déposé soit :

Boues de fosses septiques	
Nombre de fosses	2 890 fosses
Boues reçues	4 499.77 tonnes métriques
Rejet	20.05 tonnes métriques
Boues déshydratées	286.95 tonnes métriques

8. Activités LET – 2019

Présentation des activités LET – 2019, par le Directeur général de la Régie.

Les membres du comité acceptent pour dépôt le rapport pour les activités LET – 2019, comme déposé soit :

ADMINISTRATION	PÉRIODE	EFFECTUÉ
Honoraires professionnels écocentre	Hiver	Contrat

OPÉRATION	PÉRIODE	EFFECTUÉ
Recouvrement final – cellule #2 et #3	Été	Contrat
Chemin – contournement du site	Automne	Interne
Construction – écocentre Régie	Été	Contrat
Déménagement – écocentre Régie	Été	Interne

9. Représentant des institutions, des commerces et des industries

Le poste est toujours vacant.

10. Gestion des plaintes et des odeurs

Aucune plainte.

11. Prochaine rencontre

Une prochaine rencontre sera convoquée au début du mois de septembre. L'heure suggérée pour la rencontre est 18 h 00. Une convocation sera envoyée par Doodle aux membres du comité à la fin du mois d'août.

Il y aura une visite des installations et les membres du comité pour venir avec des invités.

10. Fin de la rencontre

Il est 20 h 50.

Monsieur Réal Richer
président

Monsieur Jimmy Brisebois
secrétaire

Date

Comité de vigilance — rencontre du 14 décembre 2021

Compte-rendu de la rencontre du comité de vigilance, tenue le 14 décembre 2021, au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à 19 h, au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents :

M. Réal Richer — représentant d'un organisme environnemental
M. Étienne Chartrand — représentant des commerçants
M. Normand Latreille — représentant de la Ville de Mont-Laurier
M. Jimmy Brisebois — Directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Étaient absents :

M. Jocelyn Campeau — représentant de la MRC d'Antoine-Labelle
Mme Catherine Lussier — technicienne pour le Groupe Conseil Agricole des Hautes-Laurentides
Poste vacant — représentant des citoyens du quartier

Observateur :

M. Jean Gascon — Vice-président de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

2. Ouverture de la rencontre

Ouverture de la rencontre à 19 h.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Étienne Chartrand et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

4. Adoption du compte-rendu du comité vigilance 5 juin 2019

Il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité d'accepter pour le compte-rendu du comité de vigilance du 5 juin 2019.

5. Dépôt du rapport du LET — 2020

Présentation du rapport LET — 2020 par le Directeur général de la Régie.

Discussion entre les membres du comité de vigilance. Il a été question du potentiel de valorisation des biogaz ainsi que du potentiel de récupération des carcasses d'animaux.

Il est proposé par M. Étienne Chartrand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport du LET 2020 tel que déposé.

6. Dépôt du rapport d'analyse volumétrique 2020

Présentation du rapport d'analyse volumétrique 2020.

Discussion entre les membres du comité de vigilance.

Il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse volumétrique 2020 tel que déposé.

7. Activités LET — 20219 et à venir

Présentation des activités LET — 2020, par le Directeur général de la Régie.

Il est proposé par M. Étienne Chartrand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport pour les activités LET 2019 et à venir comme déposer soit :

Année	Description de l'activité déjà effectuée	Fournisseur de service
2019	Construction — écocentre et aire de triage	Lacelle et Frères Inc.
2019	Recouvrement — cellule #2 et #3	Gaétan Lacelle excavation
2019	Captation des biogaz	WSP Canada Inc.
2020	Construction — cellule #8	Gaétan Lacelle excavation
2020	Agrandissement du LET — règlement d'emprunt	Municipalités membres de la RIDL
2020	Dépôt de l'avis de projet — agrandissement du LET	RIDL (inclus dans le règlement d'emprunt)

Année	Description de l'activité à venir
2022	Construction – cellule #9 et recouvrement final (+/- 10 000 m ²)
2022	Projet d'agrandissement du LET — dépôt de l'étude d'impact

9. Agrandissement du LET

Présentation et discussion au sujet du projet d'agrandissement du LET.

M. Réal Richer voudrait de plus amples explications concernant les milieux humides. La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre organisera une rencontre les gens de l'Association de protection en environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) en 2022. Lors de cette rencontre, les experts travaillant au dossier pour la Régie seront présents.

10. Prochaine rencontre

Une prochaine rencontre sera convoquée au début en mars ou en avril 2022. Un sondage informatique (Doodle) sera envoyé aux membres du comité de vigilance à cet effet.

11. Fin de la rencontre

Il est 20 h 50.

Monsieur Réal Richer
président

Monsieur Jimmy Brisebois
secrétaire

Date

Comité de vigilance — rencontre du 2 juin 2022

Compte-rendu de la rencontre du comité de vigilance, tenue le 2 juin 2022, au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à 19 h, au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents :

M. Réal Richer — représentant d'un organisme environnemental
M. Normand Latreille — représentant de la Ville de Mont-Laurier
Mme Catherine Lussier — technicienne pour le Groupe Conseil Agricole des Hautes-Laurentides

Étaient absents :

Mme Myriam Gagné — représentante de la MRC d'Antoine-Labelle
M. Étienne Chartrand — représentant des commerçants
Poste vacant — représentant des citoyens du quartier

Secrétaire de la rencontre

M. Jimmy Brisebois — Directeur général / greffier-trésorier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Observateur :

M. Jean Gascon — Président de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

3. Ouverture de la rencontre

Ouverture de la rencontre à 19 h et M. Jimmy Brisebois, Directeur général / greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire de la rencontre.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

Varia

- a) Lettre – récupération des appareils réfrigérants
- b) Encombrants

5. Adoption du compte-rendu du comité vigilance 14 décembre 2021

Il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité d'accepter pour le compte-rendu du comité de vigilance du 14 décembre 2021.

6. Dépôt du rapport d'exploitation - 2021

Présentation du rapport d'exploitation— 2021 par le Directeur général / greffier-trésorier de la Régie.

Discussion entre les membres du comité de vigilance.

7. Activités LET — 2022 et à venir

Présentation des activités — 2022 et à venir, par le Directeur général / greffier-trésorier de la Régie.

Activités

- Construction de la cellule #9
- Recouvrement final des cellules d'enfouissement technique de 12 500 m²
- Achat d'un balai ramasseur pour le « Bobcat »
- Projet d'achat d'un camion-citerne (pour éviter la poussière sur le site)
- Agrandissement du lieu d'enfouissement technique en cours
 - 11 avril 2022 : préconsultation des groupes dans le cadre de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
 - Activités à venir :
 - Rencontre de citoyens
 - Étude d'impact environnementale – dépôt prévu au courant de l'été 2022
 - Commentaire du ministère concernant l'étude d'impact environnementale – 2022
 - BAPE – hiver 2023
 - Autorisation ministérielle – 2023
 - Déboisement – 2023 – 2024
 - Construction de la cellule #10 – 2024

M. Réal Richer mentionne qu'il va parler de la problématique des milieux humides qui seront touchés, et ce, dans le dossier de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie lors des audiences publiques.

8. Prochaine rencontre

La rencontre du mois d'août 2022, du comité de vigilance, sera uniquement consacrée à la visite des installations de la Régie.

9. Varia

a) *Lettre – récupération des appareils réfrigérants*

Discussion au sujet de la lettre du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ), à l'Association de protection en environnement des Hautes-Laurentides, concernant la récupération des appareils réfrigérants et le traitement adéquat de ces appareils lorsqu'ils sont en fin de vie.

Comme mentionné dans la lettre de la RVHQ, c'est GoRecycle Canada qui est l'organisme reconnu par Recyc-Québec pour mettre en oeuvre un système de récupération.

La Régie mentionne qu'elle est pour le projet de récupération desdits produits contenant des halocarbures mais c'est de la responsabilité de GoRecycle Canada d'établir 300 points de récupération. De plus, la Régie ne voit pas pourquoi elle devrait fournir ses infrastructures, ses employés et sa machinerie, sans frais, alors que GoRecycle Canada touchera des sommes d'argent pour chaque appareil électroménager vendus (écofrais).

Tous les membres du comité de vigilance sont d'accord avec la proposition de la Direction.

10. Encombrants

M. Réal Richer se demande pourquoi la Régie ramasse les petits objets lors des collectes d'encombrants. Le Directeur général / greffier-trésorier lui mentionne qu'il s'agit d'une décision politique et que cette décision visait à réduire les dépôts sauvages dans les municipalités membres.

M. Richer mentionne qu'il fera des pressions auprès de différentes instances afin qu'il y ait l'élaboration d'écocentres municipaux.

11. Fin de la rencontre

Il est 20 h 25.

Monsieur Réal Richer
président

Monsieur Jimmy Brisebois
secrétaire

Date

Comité de vigilance — rencontre du 13 décembre 2022

Compte-rendu de la rencontre du comité de vigilance, tenue le 13 décembre 2022, au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à 19 h, au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents :

M. Réal Richer — représentant d'un organisme environnemental
M. Étienne Chartrand — représentant des commerçants

Étaient absents :

Mme Myriam Gagné — représentante de la MRC d'Antoine-Labelle
M. Normand Latreille — représentant de la ville de Mont-Laurier
Mme Catherine Lussier — technicienne pour le Groupe Conseil Agricole des Hautes-Laurentides
Poste vacant — représentant des citoyens du quartier

Secrétaire de la rencontre

M. Jimmy Brisebois — Directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Observateur :

M. Jean Gascon — Président de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

4. Ouverture de la rencontre

Ouverture de la rencontre à 19 h 10 et M. Jimmy Brisebois, Directeur général / greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire de la rencontre.

2. Adoption de l'ordre du jour du 13 décembre 2022

Il est proposé par M. Étienne Chartrand et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

Varia

- a) Écocentre régional
- b) Zone emploi – atelier de réemploi et quincaillerie
- c) Boues de fosses septiques

3. Adoption du compte-rendu du comité vigilance 2 juin 2022

Il est proposé par M. Réal Richer et résolu à l'unanimité d'accepter pour le compte-rendu du comité de vigilance du 2 juin 2022.

4. Agrandissement du LET

Présentation du rapport des séances publiques d'information.

Discussion entre les membres du comité de vigilance.

5. Activités 2022

Présentation des activités 2022 par le Directeur général et greffier-trésorier de la Régie.

Activités

- Achat broyeur
- Construction de la cellule #9
- Recouvrement final des cellules — environ 12 000 m²
- Achat d'un balai (poussière sur le terrain)

6. Activités prévues en 2023

Présentation des activités prévues en 2023 par le Directeur général et greffier-trésorier de la Régie.

Activités prévues

- Négociation avec GoRecycle concernant la récupération des halocarbures
- Négociation avec AgriRECUP concernant la récupération des plastiques agricoles
- Négociation avec Éco Entreprises Québec concernant la notion de « responsabilité élargie des producteurs » pour la collecte sélective
- Agrandissement du lieu d'enfouissement technique qui se poursuit.

7. Varia

a) Écocentre régional

Discussion concernant la formation d'un comité ad hoc, avec les municipalités intéressées, pour la mise en place d'écocentres régionaux.

b) Zone emploi — atelier de réemploi et de quincaillerie

Présentation par le Directeur général et greffier-trésorier du projet de Zone emploi concernant un atelier de réemploi et de quincaillerie.

Ce projet vise :

- La mise en place d'un atelier de réemploi visant le nettoyage et la restauration des matières reçues des écocentres
- La mise en place d'une quincaillerie ouverte au public visant à offrir une deuxième vie aux produits revalorisés
- Permettre le développement de connaissances et de compétences chez les participants de Zone emploi.

c) *Boues municipales — suivi d'un dossier de Radio-Canada*

Discussion au sujet des boues municipales qui, selon les reportages à l'émission Enquête et la Semaine verte de Radio-Canada, proviendraient des États-Unis et seraient épandues sur des terres agricoles au Québec.

La Régie confirme qu'aucune boue municipale reçue n'est étendue sur des terres agricoles. Les boues municipales sont enterrées dans les cellules d'enfouissement technique de la Régie.

En ce qui a trait aux boues de fosses septiques, la Régie les valorise sur sa plateforme de compostage et le compost mature sert au recouvrement final des cellules d'enfouissement technique.

8. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu au courant du mois de mai 2023 et il s'agira uniquement d'une visite du site.

9. Fin de la rencontre

Il est 20 h 05.

Monsieur Réal Richer
président

Monsieur Jimmy Brisebois
secrétaire

Date

Comité de vigilance — rencontre du 30 novembre 2023

Compte-rendu de la rencontre du comité de vigilance, tenue le 30 novembre 2023, au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à 19 h, au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents :

M. Réal Richer — représentant d'un organisme environnemental
M. Normand Latreille — représentant de la ville de Mont-Laurier

Étaient absents :

Mme Myriam Gagné — représentante de la MRC d'Antoine-Labelle
M. Étienne Chartrand — représentant des commerçants
Mme Catherine Lussier — technicienne pour le Groupe Conseil Agricole des Hautes-Laurentides
Mme Annie Garceau — représentante des citoyens du quartier

Secrétaire de la rencontre

M. Jimmy Brisebois — Directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

1. Ouverture de la rencontre

Ouverture de la rencontre à 19 h et M. Jimmy Brisebois, directeur général/greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire de la rencontre.

2. Adoption de l'ordre du jour du 30 novembre 2023

Il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption du compte-rendu du comité vigilance du 13 décembre 2022

Il est proposé par M. Réal Richer et résolu à l'unanimité d'accepter pour le compte-rendu du comité de vigilance du 13 décembre 2022

4. Résumé du rapport annuel 2022

Il est proposé par M. Réal Richer d'accepter pour dépôt le résumé du rapport annuel 2022.

5. Activités 2023

Présentation des activités 2023 par le directeur général et greffier-trésorier de la Régie.

Activités

- GoRecycle — récupération des appareils réfrigérants
- Broyage des matériaux secs (50 %) — économie d'espace sur le lieu d'enfouissement technique et économie financière de 1 20 000 \$
- Récupération des plastiques « PEHD »
- Recyclerie de Zone emploi — appui financier de la Régie de 60 000 \$
- Matières recyclables — négociation avec l'organisme de gestion désigné ÉEQ
- Matières recyclables — bac vert en fin de vie utile deviendra bleu
- Plastique agricole — élaboration d'un point de dépôt pour la Régie
- Prochain contrat de collecte et de transport 2025 – 2028 — élaboration

Discussion au sujet du compost mature

Discussion au sujet de la présence de plastique dans le compost mature. La Régie précise qu'elle a engagé un employé qui fait le tri des matières dès leur arrivée sur la plateforme de compostage.

Pour ce qui est des activités de tamisage, la Régie précise qu'il pourrait y avoir des grilles, pour le tamiseur, plus petites, mais les frais pour le tamisage seraient plus élevés. La Régie mentionne également qu'elle doit toujours garder en tête la capacité de payer des citoyens des douze municipalités membres.

6. Agrandissement du LET

Présentation des derniers développements dans le dossier de l'agrandissement du LET.

- Retrait de la zone B
Juste avec la zone A, la Régie pourra effectuer des activités d'enfouissement sur une période de 35 ans (avec le tonnage actuel).
- Demande de décret de soustraction
Demande de décret de soustraction déposée auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) étant donné que la Régie ne peut pas construire de nouvelles cellules à temps pour le 1^{er} janvier 2025.

Avec ce décret de soustraction, la Régie pourrait enterrer des matières résiduelles, sur les cellules actuelles, pour l'année 2025 au complet.

7. Représentant — groupe environnemental

M. Réal Richer restera administrateur de l'Association de protection en environnement des Hautes-Laurentides. L'association mandatera M. Richer pour les représenter au comité de vigilance de la Régie.

8. Varia

a) *Rencontre du comité de vigilance*

Il a été convenu qu'il y aurait trois (3) rencontres du comité de vigilance en 2024.

Les réunions iront comme suit :

Fin du mois de mars : dépôt du rapport annuel d'exploitation du LET

Mi-juin : visite des installations du traitement des eaux de la Régie

Mi-septembre : Présentation des activités de l'année en cours et autres sujets

Il est également convenu que tous les membres du comité de vigilance recevront une correspondance pour voir l'intérêt qu'ils ont pour ce comité.

9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu à la fin du mois de mars 2024.

10. Fin de la rencontre

Il est 20 h 30.

Monsieur Réal Richer
président

Monsieur Jimmy Brisebois
secrétaire

Date

Comité de vigilance — rencontre du 21 mars 2024

Compte-rendu de la rencontre du comité de vigilance, tenue le 21 mars 2024, au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à 19 h, au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents :

M. Réal Richer — représentant d'un organisme environnemental
M. Normand Latreille — représentant de la ville de Mont-Laurier
M. Pascal Léonard — représentant des commerçants (19 h 15)

Étaient absents :

Mme Myriam Gagné — représentante de la MRC d'Antoine-Labelle
Mme Annie Garceau — représentante des citoyens du quartier

Secrétaire de la rencontre

M. Jimmy Brisebois — Directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

1. Ouverture de la rencontre

Ouverture de la rencontre à 19 h et M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier agit en tant que secrétaire de la rencontre.

2. Adoption de l'ordre du jour du 21 mars 2024

Il est proposé par M. Réal Richer et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption du compte-rendu du comité vigilance du 30 novembre 2023

Il est proposé par M. Réal Richer et résolu à l'unanimité d'accepter pour le compte-rendu du comité de vigilance du 30 novembre 2023.

4. Résumé du rapport annuel d'exploitation 2023 — LET de Mont-Laurier

Le directeur général et greffier-trésorier présente un résumé du rapport annuel d'exploitation 2023 — LET de Mont-Laurier.

5. Activités 2024

Présentation des activités 2024 par le directeur général et greffier-trésorier de la Régie.

Activités

- Agrandissement du LET
- Vente de la biomasse forestière et urbaine
- Réaménagement du dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD)
- Récupération des différents plastiques
 - Bac
 - Ponceaux
 - Autres (vinyle, table, chaise, etc.)

6. Agrandissement du LET

Présentation des derniers développements dans le dossier de l'agrandissement du LET.

- Réception de la deuxième série de questions
Points principaux :
 - Traitement des eaux (matières en suspension, zinc, phosphore)
La Régie doit régler la situation si elle veut avoir son décret.
 - Mesure pour éviter les décès éventuels des petits animaux (avant, pendant et après les travaux).
- BAPE – soirée d'information à l'été 2024
- BAPE – à l'automne (si nécessaire)
- Décret du ministre
- Direction régionale de l'Environnement — obtention d'un certificat d'autorisation
- Déboisement — automne/hiver 2025
- Construction – été 2025
- Début de l'exploitation — automne 2025

7. Varia

La prochaine réunion du comité de vigilance aura lieu le 13 juin 2024 et il s'agira d'une visite des installations de la Régie.

Une invitation sera envoyée, deux semaines avant la rencontre, aux membres du comité de vigilance pour savoir à quelle heure ils aimeraient que la visite soit effectuée (choix entre 17 h 30, 18 h ou 18 h 30). Ils pourront également avoir un invité lors de ladite visite.

8. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 13 juin 2024.

9. Fin de la rencontre

Il est 20 h.

Monsieur Réal Richer
président

Monsieur Jimmy Brisebois
secrétaire

Date

Comité de vigilance — rencontre du 13 juin 2024

Compte-rendu de la rencontre du comité de vigilance, tenue le 13 juin 2024, au bureau de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à 18 h 00, au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents :

Mme Annie Garceau — représentante des citoyens du quartier
M. Normand Latreille — représentant de la ville de Mont-Laurier
M. Pascal Léonard — représentant des commerçants

Était présent (pas membre du comité de vigilance) :

M. Jean Gascon — président de la Régie

Étaient absents :

M. Réal Richer — représentant des associations environnementales
Mme Myriam Gagné — représentante de la MRC d'Antoine-Labelle

Secrétaire de la rencontre

M. Jimmy Brisebois — Directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

1. Ouverture de la rencontre

Ouverture de la rencontre à 18 h 00 et M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier agit en tant que secrétaire de la rencontre.

2. Visite de l'usine de traitement des eaux de lixiviation

M. Julien Lecavalier, technicien, explique le fonctionnement de l'usine aux personnes présentes.

3. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 12 septembre 2024.

4. Fin de la rencontre

Il est 19 h 30.

Monsieur Réal Richer
président

Monsieur Jimmy Brisebois
secrétaire

Date